



Refus de visa d'entree en france pour conjoint

Par **stephaniegeo**, le **13/03/2008** à **15:35**

Bonjour, je suis française et mariée avec un tunisien depuis septembre 2006. Après notre mariage, célébré en France, mon mari est retourné en Tunisie pour obtenir un visa conjoint. Celui-ci lui a été refusé en janvier 2007 par le Consulat. Nous avons alors déposé une demande de recours devant la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France en mars 2007, mais n'avons toujours pas eu de réponse... On nous avait indiqué 8 à 12 mois d'attente pour la réponse de la commission, mais cela fait plus de 12 mois (en parallèle, nous avons déposé une requête en référé/urgence devant le Conseil d'Etat, qui a été refusée en avril 07). La commission a-t-elle l'obligation de nous répondre - et dans ce cas devons-nous attendre leur réponse -, ou dois-je considérer ce silence comme un refus tacite ? Et dans ce dernier cas, aurais-je dû, ou dois-je faire un recours devant le Conseil d'Etat ? Mon mari est bloqué en Tunisie depuis décembre 2006, et nous ne savons plus comment faire pour que la situation évolue, ni à qui nous adresser... Merci pour vos conseils. Cordialement, Stephanie

Par **audrey01**, le **13/03/2008** à **17:01**

bonjour, je m'appelle audrey votre problème me touche du plus profond de moi, moi je suis rentrée en France avec un visa de court séjour en 2006 je me suis mariée avec mon mari qui est de nationalité française et moi ivoirienne, avant qu'on se marie mon visa était expiré mais le mariage a été accepté, j'ai reçu un titre provisoire qu'il est expiré depuis 9 mois, le 15 février 2008 je reçois une lettre de la préfecture c'est à dire une OQTF alors toute suite mon mari et moi avons saisi un avocat spécialisé dans ce cas. la préfecture au départ m'a demandé de rentrer en Côte d'Ivoire chercher un visa long séjour, je leur ai demandé et si je pars que je ne reviens plus ils m'ont dit c'est mon droit d'avoir un visa long séjour, alors ma

cheri ,ce que je peux te dire soit tu saisis un avocat qui te guidera dans ta demarche mais le mieux serais de le rejoindre si t'a la disponibiliter.nmoi je veux qu'on me laisse le temps d'aller de mon propre gre de toutes les façons je rentrerai au pays mais pas avec une precipitation . alors je te souhaite du courage je sais que c'est dur parce que je vis a peu pres la meme galere.rnque dieu nous aide.

Par **stephaniegeo**, le **14/03/2008** à **14:32**

Bonjour Audrey01,rnrnMerci pour ta sollicitude. Nous concernant, mon mari avait un visa court séjour lorsque nous nous sommes mariés. Il s'est ensuite rendu à la prefecture de police pour demander une carte de séjour - conjoint, mais ils lui ont dit qu'il lui fallait d'abord un visa long séjour, qui s'obtenait seulement dans son pays d'origine (Tunisie), auprès du consulat de France. Naïf, il les a écouté et est retourné en Tunisie... Pour ne plus pouvoir revenir !rnrnJ'ai donc un conseil : prends une aide juridictionnelle, mais surtout, évite de rentrer dans ton pays, car tu risque de te retrouver bloquée la-bas, comme mon mari. Je sais qu'il y a des recours en France : prefecture, puis recours gracieux auprès des superieurs hierarchiques, et enfin recours en contentieux devant les tribunaux. Certains sont suspensifs. Même si tout cela prend énormément de temps, ça vaut le coup de se renseigner. C'est ce que mon mari et moi aurions dû faire, mais il est trop tard. rnrnSinon, j'aimerais savoir quoi faire concernant la commission de recours contre les refus de visa : je suis toujours sans réponse après 12 mois d'attente. Nous avons envoyé une lettre leur rappelant que nous attendons leur réponse, mais est ce suffisant ? N'y a-t-il pas un autre moyen / recours pour faire accelerer les choses et enfin pouvoir reprendre une vie normale ?????rnrnMercirnS.